



Créforma Plus
Votre Formateur Intermédiaire
en Financement Participatif

« Lexique IFP »

- UN ACCOMPAGNEMENT
PROFESSIONNEL
& PERMANENT



LEXIQUE IFP

A

Actif net : C'est la somme des actifs d'une société, diminués de ses dettes actuelles ou potentielles. L'actif net correspond donc aux fonds propres.

Action : Une action est un titre de propriété avec des spécificités propres. Chaque action d'une entreprise représente une fraction du capital social de celle-ci et fait de son détenteur, l'actionnaire, l'un des "propriétaires" de l'entreprise. Celui-ci peut donc participer à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, où les discussions portent sur l'orientation et la gestion de l'entreprise.

En règle générale, lors de la création d'une société, des actions non-cotées sont émises pour constituer son capital social.

Chaque année, et en fonction des résultats de la société et de la stratégie adoptée, l'Assemblée Générale se prononce sur l'opportunité du versement d'un dividende et sur son montant par action.

Outre les dividendes, les actions permettent de générer des plus-values à la revente, si le cours des titres a augmenté. A l'inverse, la revente d'actions peut éventuellement générer des moins-values et par conséquent une perte financière sur le capital investi.

Actionnaire : Personne physique ou morale détenant des actions d'une société.

Action de préférence : Une action de préférence est un titre de capital donnant exclusivement droit au versement de dividendes. Elle ne confère aucun droit de vote, en contrepartie, l'action de préférence octroie à son détenteur un droit d'intéressement aux bénéfices prioritaires par rapport aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.

Action ordinaire : Une action est un titre de propriété avec des spécificités propres. Chaque action d'une entreprise représente une fraction du capital social de celle-ci et fait de son détenteur, l'actionnaire, l'un des "propriétaires" de l'entreprise. Celui-ci peut donc participer à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, où les discussions portent sur l'orientation et la gestion de l'entreprise.

En règle générale, lors de la création d'une société, des actions non-cotées sont émises pour constituer son capital social.

Chaque année, et en fonction des résultats de la société et de la stratégie adoptée, l'Assemblée Générale se prononce sur l'opportunité du versement d'un dividende et sur son montant par action.

Outre les dividendes, les actions permettent de générer des plus-values à la revente, si le cours des titres a augmenté. A l'inverse, la revente d'actions peut éventuellement générer des moins-values et par conséquent une perte financière sur le capital investi.



Actionnaire : Il s'agit de la personne physique ou morale détenant des actions d'une société.

Actualisation : calcul qui permet de transformer un flux financier futur en une valeur équivalente présente. L'actualisation sert à mesurer la pertinence d'un investissement. L'inverse de l'actualisation est la capitalisation.

ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : Autorité administrative surveillant l'activité des banques et des assurances en France. L'ACPR a pour mission de veiller « à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle. Elle régule entre autres le statut des intermédiaires en financement participatif (IFP) et des établissements de monnaie électronique

AFIP – Association Française de l'Investissement Participatif : Première association regroupant les acteurs du financement participatif dédié aux entreprises. Elle a vocation à promouvoir le développement du financement participatif en fonds propres, et à contribuer aux réflexions sur le renforcement de la dynamique du crowdequity.

Agrément : Un agrément AMF est une autorisation que l'agence des marchés financiers délivre à une entreprise afin que cette dernière puisse opérer sur les marchés. Elle peut alors proposer des produits financiers à des acheteurs ou faire appel à l'épargne public. L'autorité des marchés financiers peut retirer un agrément si l'entreprise qui le possède ne respecte pas le règlement de l'AMF en vigueur. Les décisions d'accréditation sont prises par le collège de l'autorité des marchés financiers. Le but de ces agréments est d'assurer la protection du public et la surveillance de la monnaie et du crédit

AMF – Autorité des Marchés Financiers : Régulateur public français indépendant et autonome, veillant à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers. C'est l'AMF qui délivre et régule le statut de conseiller en investissement participatif (CIP)

Analyse SWOT : L'analyse SWOT est un outil d'analyse stratégique des forces (Strengths) et faiblesses (Weaknesses) d'une entreprise sur un marché caractérisé par des opportunités (Opportunities) et des menaces (Threats).

Amortissable : Un prêt est dit "amortissable" lorsque les remboursements s'effectuent par le biais de versements (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels selon les projets) qui couvrent à la fois le capital mais également les intérêts. Au fil des remboursements, la part des intérêts va progressivement diminuer tandis que celle du capital augmentera.

A la différence d'un remboursement dit "in fine" qui consiste pour l'émetteur, à rembourser les intérêts mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement puis à verser le capital à la date d'échéance du titre.



Annualisé : Un remboursement "annualisé" ou "amorti" indique qu'une partie du capital investi par les souscripteurs sera remboursée à chaque versement, accompagnée des intérêts dus. De cette façon, vous percevez à chaque échéance un montant identique, selon le rythme défini au moment de votre souscription (annuel, trimestriel ou mensuel), et composé d'une fraction du capital investi et des intérêts. Ainsi, si vous investissez 1 000 € sur un projet proposant des obligations à un taux de 5% brut par an, une durée du prêt de 4 ans, et un rythme de remboursement annuel, vous percevrez 4 échéances de 282,01 € brut, présentant le descriptif suivant :

Année 1 : 50 € d'intérêts bruts et 232,01 € de remboursement de capital

Année 2 : 38,4 € d'intérêts bruts et 243,61 € de remboursement de capital

Année 3 : 26,22 € d'intérêts bruts et 255,79 € de remboursement de capital

Année 4 : 13,43 € d'intérêts bruts et 268,59 € de remboursement de capital

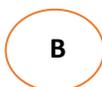
Cette solution d'investissement revêt donc un risque moindre qu'une solution in fine (votre capital étant progressivement remboursé) mais elle implique un réinvestissement du capital remboursé afin de ne pas faire chuter le rendement associé à ces fonds.

Audit : Vérification des comptes d'une société pour s'assurer qu'ils ont bien été établis selon les normes comptables couramment acceptées, qu'il n'y a pas d'omissions de nature à altérer l'image fidèle et régulière donnée de la réalité économique de l'entreprise par les comptes. Par extension, toute procédure de vérification de la conformité des documents, pratiques, systèmes informatiques, etc... aux règles et aux procédures

Augmentation de capital : L'augmentation de capital permet d'assurer le financement de l'entreprise par l'émission de nouvelles actions assortie, le cas échéant, d'une prime d'émission.

Avantage fiscal : réduction ou crédit d'impôt accordé par l'Administration Fiscale en contrepartie d'une dépense ou d'un investissement réalisé par le contribuable. Cet avantage participe d'une politique fiscale visant à favoriser et orienter l'économie nationale.

Aversion au risque : L'aversion au risque désigne en économie un comportement relativement hésitant vis à vis de la prise de risque. Les investisseurs ayant un profil averse au risque ont tendance à préférer un gain sûr à un gain plus élevé mais avec moins de probabilités



Bail emphytéotique : Un bail emphytéotique (appelée aussi emphytéose) est un bail de longue durée, d'au moins 18 ans et d'au plus 99 ans.

Il s'agit d'un droit réel immobilier, qui doit faire l'objet d'une publicité foncière, et qui peut être saisi ou hypothéqué. Le preneur peut également sous-louer les biens pris en location ou louer les immeubles qu'il a construits. A l'issue du bail emphytéotique, les constructions ou améliorations réalisées par le locataire deviennent la propriété du bailleur, en principe sans indemnité, sauf clause contraire.



Le bail emphytéotique était à l'origine utilisé dans les activités rurales, mais il l'est aussi aujourd'hui par les collectivités locales, par les professionnels des énergies renouvelables ou les investisseurs pour des bâtiments industriels ou commerciaux.

BCE (Banque Centrale Européenne) : banque centrale de l'Union Européenne fondée en 1988, en charge de son système monétaire et de sa devise : l'euro.

Benchmark : (finance) indice de référence. Il permet d'effectuer des comparaisons, en mesurant la performance d'un acteur ou d'un titre.

Bénéfice : solde positif entre le total des produits et le total des charges d'une entreprise. Il correspond à un résultat net positif de la société (après paiement de l'impôt). Si ce dernier est négatif on parle plutôt de déficits ou de pertes.

BFR (besoin en fonds de roulement) : correspond aux ressources nécessaires à l'entreprise pour financer l'exercice de son activité (pour fonctionner au quotidien).
Il se calcule comme tel : stocks + créances clients – dettes fournisseurs.

Big data : Les Big Data ou mégadonnées désignent des ensembles de données qui deviennent tellement volumineux que les outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information ne sont plus capables de les traiter.
Les entreprises doivent faire face à une véritable explosion des données stockées.

Bilan : Le bilan d'une entreprise est une représentation à un instant t de son patrimoine, ses actifs (ce qu'elle possède) et son passif (ce qu'elle doit). Il permet notamment d'évaluer la solvabilité de l'entreprise, à l'aide d'analyses de ratios ou de la trésorerie.

Blockchain : La Blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle. Par extension, une Blockchain constitue une base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création. Cette base de données est sécurisée et distribuée : elle est partagée par ses différents utilisateurs, sans intermédiaire, ce qui permet à chacun de vérifier la validité de la chaîne. Il existe des Blockchains publiques, ouvertes à tous, et des Blockchains privées, dont l'accès et l'utilisation sont limités à un certain nombre d'acteurs

Bourse : La bourse est une institution publique ou privée qui permet d'obtenir la cotation de différents actifs (valeurs mobilières, devises, matières premières, obligations, etc.). Elle permet la rencontre entre les investisseurs et les entreprises privées ou publiques en recherche de financement.

BPI – Banque : Organisme dont l'ambition est de favoriser le développement et le financement des entreprises françaises.

Board (d'une entreprise) : Le board d'une entreprise désigne l'équipe dirigeante et/ou le conseil d'administration d'une entreprise.



Bon de caisse : Le bon de caisse est un placement à terme, effectué généralement auprès d'un établissement financier, qui se traduit par la remise d'un bon, nominatif ou un porteur. On parle de bons du Trésor quand le placement est effectué auprès de l'Etat. Au terme du placement, généralement d'un mois à cinq ans, le créancier est remboursé du nominal et perçoit en plus le montant des intérêts fixés initialement.

BSA - Bon de Souscription d'Action

Ce bon attaché à une obligation (OBSA) ou à une action (ABSA) permet de souscrire à des conditions fixées d'avance à des actions nouvelles. Le bon est détaché de l'obligation ou de l'action et fait l'objet d'une cotation séparée.

BSPCE ou BCE - Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ou Bons de Créateur d'Entreprise

Valeur mobilière donnant accès au capital réservé aux salariés ou dirigeants de jeunes sociétés, bénéficiant d'un régime fiscal favorable et fonctionnant comme des bons de souscription d'actions.

Bulletin de souscription action : C'est un document dans lequel la personne physique ou morale qui souhaite souscrire des actions d'un émetteur (entreprise non cotée) s'engage à verser une somme d'argent en échange des titres à émettre.

Le bulletin de souscription contient notamment :

- l'identité du souscripteur (civilité, prénom, nom, adresse, date de naissance, lieu de naissance, nationalité);
- le nombre d'actions souscrites, en chiffres et en lettres;
- le montant total à souscrire en chiffres et en lettres;
- les modalités de l'augmentation de capital de l'émetteur (prix d'émission d'une action nouvelle, identité de l'émetteur...).

Bulletin de souscription obligation : C'est un document dans lequel la personne physique ou morale qui souhaite souscrire des obligations d'un émetteur (entreprise non cotée) s'engage à verser une somme d'argent en échange des titres à émettre.

Le bulletin de souscription contient notamment :

- l'identité du souscripteur (civilité, prénom, nom, adresse, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, téléphone, courriel, profession)
- le nombre de titres souscrits
- le prix unitaire des titres souscrits
- le montant total à souscrire
- le contrat d'émission d'obligations

Burn rate / cash burn

Le taux auquel une entreprise dépense sa trésorerie. Généralement indiqué de façon mensuelle.



Business angel : Personne physique qui bénéficie d'un capital, de compétences et d'un réseau, et choisit de les mettre à disposition de jeunes sociétés pour accompagner leur développement, en contrepartie de participations au capital de la société.

Business model : Le Business Model, ou « modèle économique » en français, est un document expliquant avec précision comment l'entreprise exerce son activité, sous divers aspects, et notamment comment elle crée de la valeur.

Business plan : Le business plan est un document de prévision des activités d'une entreprise (ressources humaines, marketing, communication etc.), avec un plan financier généralement établi à N+3. C'est un moyen de planifier les actions dans le temps, et pour l'entrepreneur de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il est souvent présenté à des investisseurs afin d'obtenir un financement, mais aussi pour convaincre les actionnaires et les partenaires.

Buy or Sell (clause de)

Clause permettant à un actionnaire minoritaire de proposer la cession de la totalité du capital de l'entreprise à un tiers. En cas d'offre d'un tiers, le majoritaire peut choisir de vendre sa participation au tiers ou de racheter la participation de l'actionnaire minoritaire au prix proposé par le tiers.

C

CAC 40 : Le CAC 40 est l'indice de référence de la bourse de Paris et est composé des 40 grandes valeurs françaises. CAC signifie Cotation Assistée Continue.

Call : option d'achat d'un titre financier. Cette option permet au souscripteur d'acquérir un instrument financier à un prix fixé à l'avance (prix d'exercice) et à une date déterminée (échéance) auprès du vendeur ou de l'émetteur de l'option..

Campagne : Une campagne est la période dans laquelle une entreprise est en recherche de fonds. Elle est limitée dans le temps, et a une durée moyenne de 3 à 4 mois.

Capacité d'autofinancement : La capacité d'autofinancement (CAF) désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité permettant d'assurer son financement.

Capital amorçage : Le capital amorçage représente les premiers fonds apportés à une entreprise, souvent utilisés pour les frais de Recherche et Développement, élaboration du business plan et prototype.

Capital de proximité

Contexte où un entrepreneur fait appel à ses proches pour lui apporter les fonds nécessaires. Le capital de proximité est une des principales sources de financement de la création d'entreprise.



Capital développement : Le Capital Développement désigne l'investissement en fonds propres dans des sociétés ayant atteint une maturité et une profitabilité, et souhaitant conserver de bonnes perspectives de croissance. Il s'agit d'un segment du capital investissement.

Capital investissement : Le capital investissement désigne l'investissement en fonds propres pour financer les entreprises non cotées. En anglais, on parle de Private Equity.

Capitalisation : selon le contexte, calcul de la valeur future d'une somme placée à un taux d'intérêt déterminé, ou valeur d'une société cotée en Bourse (capitalisation boursière)

Capital-risque : Le capital-risque désigne l'investissement en fonds propres dans des entreprises durant les premières phases de leur développement. En anglais, on parle de Venture Capital. Il s'agit d'un segment du capital investissement.

Capitaux propres : Les capitaux propres (fonds propres) d'une entreprise sont les fonds apportés par les actionnaires de l'entreprise ou mis en réserve lors d'un précédent exercice, donc qui appartiennent concrètement à l'entreprise (contrairement aux fonds prêtés à l'entreprise).

Caution personnelle : est une garantie de paiement que le créancier accepte de l'entrepreneur

Caution solidaire : L'établissement de crédit peut demander directement au débiteur le remboursement de son prêt sans attendre que tous les recours contre le débiteur soient épuisés. La caution, si elle le souhaite, de se retourner ensuite vers le débiteur pour se faire rembourser.

Cédant : celui qui cède son droit (celui qui vend).

Cession : désigne l'opération par laquelle un bien, un droit ou une créance est transféré par un Cédant à un Cessionnaire.

Cessionnaire : bénéficiaire de la cession. (Celui qui achète)

Charges du personnel : comprennent les salaires et les charges sociales des employés et des dirigeants. L'analyse du poste est très importante en raison de son montant et d'une certaine inertie dans le processus d'évolution. Les dépenses théoriquement variables sont considérées comme des coûts fixes dans l'analyse.

Charges financières : correspondent à la rémunération des ressources empruntées. Elles dépendent donc de l'endettement et des taux d'intérêt. Selon les normes financières, elles incluent également la dépréciation des actifs financiers et les pertes de change.

Chiffre d'affaire – CA : Le chiffre d'affaires est le total des ventes réalisées par une entreprise durant un exercice comptable. Il ne présente pas un intérêt particulier pour lui-même, mais il est utile pour comparer différentes entreprises d'un même secteur, ou pour comprendre l'évolution d'une entreprise sur une période donnée.

Classe d'actifs : Une Classe d'actifs est une catégorie de ressources possédant une valeur économique, susceptibles d'apporter des revenus à son détenteur. Au sein d'une même classe, les actifs exhibent donc des caractéristiques similaires. Les actions cotées, les actions non cotées, les obligations d'État



et l'immobilier sont toutes des classes d'actifs. Les différentes classes d'actifs : Il existe une classification des actifs en différentes catégories (Actions, Obligations, Monétaires...) toutefois, ces produits peuvent faire l'objet d'une classification plus détaillée

1. Les produits de taux : Les produits monétaires (Livret A, Certificat de dépôt, Bon du Trésor, Billet de trésorerie) Les produits obligataires (Obligation à taux fixe comme les OAT ou les obligations d'entreprise, Obligation indexée comme les OATi, Obligation convertible)
2. Les produits actions : Les actions, titres de propriété Les produits dérivés (futures, options, warrants)
3. Les devises

4. Les actifs physiques : L'immobilier Les matières premières Et dans une moindre mesure, les OPCVM qui peuvent être considérés comme une catégorie distincte bien que leur classification devrait se faire selon les produits dans lesquels ils sont investis

Clause d'exclusivité : règle d'un contrat qui prévoit qu'une personne ou une société ne fournira pas de service ou de marchandise à un concurrent.

Cleantech

Les cleantech (abréviation de clean technology) sont les techniques et les services industriels qui utilisent les ressources naturelles, l'énergie, l'eau, les matières premières dans une perspective d'amélioration importante de l'efficacité et de la productivité.

Closing : Le closing est la dernière étape du processus de cession de parts d'une entreprise. Il fait suite à la réalisation effective d'une levée de fonds par une entreprise, et se compose du décaissement des fonds et de la signature du contrat.

Code Monétaire et Financier :

Le Code Monétaire et Financier, également appelé CMF ou COMOFI, regroupe les lois et règlements applicables en matière financière. Il se compose des règles concernant la monnaie et le système monétaire, les produits financiers, les banques, les intermédiaires financiers... Tous les intermédiaires financiers sont soumis à ce code, y compris les acteurs de l'equity crowdfunding dont l'activité est règlementée depuis octobre 2014. L'Autorité des Marchés Financiers veille notamment au respect du Code Monétaire et Financier.

Co-financement : Il s'agit des financements réalisés par plusieurs personnes.

Derrière ce terme, on retrouve donc toutes les formes de financement par des particuliers (crowdfunding - Micro Crédit) mais aussi les financements portés par des organismes institutionnels (Oseo par exemple pour le financement des investissements dédiés au développement durable).

Communauté : Les communautés sont constituées de l'ensemble des membres de nos plateformes partenaires. Celles-ci interagissent entre elles, partagent et utilisent des informations en relation avec leurs centres d'intérêts ou activités professionnelles.

Community manager : Un community manager (en français gestionnaire de communauté) a pour responsabilité de communiquer sur les réseaux sociaux au nom d'une entreprise. Il a pour but de créer une communauté et de l'animer à travers la toile via des événements, de l'information visuelle et textuelle ou des conversations directes avec les « fans/followers/membres ». Les réseaux sociaux les plus utilisés sont : Twitter, Facebook ou encore LinkedIn.



Comparateur

Il existe deux comparateurs des plateformes de crowdfunding ; l'un destiné aux investisseurs pour leurs placements financiers, l'autre pour les entreprises en recherche de financement.

Compte courant d'associé (ou Shareholder's Loan) : créance d'un associé (actionnaire) sur la société. Les fonds apportés par l'associé et constituant un prêt de l'associé à la société, permettent de combler les besoins ponctuels de trésorerie de cette dernière.

Compte de cantonnement : Un compte de cantonnement est un compte sécurisé sur lequel des particuliers vont verser une somme d'argent avant regroupement au sein d'une holding pour investissement. Cela permet de réunir l'ensemble des fonds nécessaires avant la création de la holding. Le terme cantonnement désigne la saisie d'une somme d'argent en attente d'une décision.

Compte de résultat : Le compte de résultat d'une entreprise est un document qui résume les produits et les charges d'une entreprise sur une période donnée (un exercice comptable). La différence entre les produits et les charges de l'entreprise permet d'obtenir son résultat net.

Concours bancaires courants : Dette à court terme envers les banques contractée dans le cadre des besoins de trésorerie résultant des activités quotidiennes de l'entreprise.

Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP)

Un Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP) est un professionnel de l'investissement ayant pour mission de conseiller ses clients fortunés dans l'élaboration dans le placement de leur capital.

Conseiller en Investissement Participatif- CIP : Conseiller en Investissement participatif (CIP) est un statut réglementé créé le 1er octobre 2014. Il s'applique aux plateformes de crowdfunding basées en France qui pratiquent le financement participatif sous forme de titres financiers (actions ordinaires et obligations à taux fixe).

Conseiller en Investissement participatif (CIP) est un statut réglementé créé le 1er octobre 2014. Il s'applique aux plateformes de crowdfunding qui pratiquent le financement participatif sous forme de titres financiers (actions ordinaires et obligations à taux fixe). Cette activité est exercée sous le contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les plateformes agréées CIP doivent :

- être immatriculées auprès de l'ORIAS ;
- adhérer à une association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle tout comme les autres plateformes.

Le Conseiller en Investissement Participatif est reconnu par l'AMF pour son professionnalisme et soumis à des obligations de compétences. Les plateformes de crowdequity / crowdlending ayant ce statut ont un rôle de conseil. Elles respectent donc les règles de bonne conduite et de transparence vis-à-vis des investisseurs. Elles abritent des campagnes de levées de fonds en investissement qui peuvent s'élever à 2,5 millions d'€ (montant maximum fixé en 2016).

Contributeur : Personne qui procède à l'achat anticipé d'un bien ou service de l'entreprise en financement.



Coupon : Le coupon correspond au montant de rémunération (intérêts) versé à intervalles réguliers aux porteurs d'obligations. Le versement des coupons peut être plus ou moins espacés dans le temps et les intérêts ne sont parfois versés qu'au moment du remboursement de l'emprunt après avoir été capitalisés.

Coût de la dette : Il correspond au ratio de la charge financière nette des produits sur l'endettement net. En finance, le coût de la dette reflète le taux de rendement requis par les banquiers pour financer ses actifs économiques.

Crowdequity : Terme utilisé pour parler du financement participatif par actions. Le crowdequity est la contraction des mots anglais « crowdfunding » et « equity ». L'investissement en capital permet à des contributeurs de devenir actionnaire d'une TPE/PME non cotée. Généralement, cette levée de fonds, plus risquée que les 2 autres variantes de financement participatif, s'accompagne d'avantages fiscaux. A noter que depuis 2018, ne subsiste plus que la réduction d'impôt sur le revenu (avant, l'investissement était également éligible à la réduction de l'impôt sur la fortune).

Crowdfunding : Crowdfunding est le mot anglais pour définir le financement participatif. Il peut être traduit par « crowd » « foule » et « funding » « fonds » : financement par la foule. Terme usuel pour désigner le marché du financement participatif dans sa globalité. On distingue 3 grands types de crowdfunding : le crowdgiving (don), le crowdlending (financement par la dette) et le crowdequity (investissement en capital).

Crowdfunding immobilier

Le crowdfunding immobilier plus récent que le simple crowdfunding est né en 2012, il permet à des professionnels de l'immobilier (aménageur, promoteur, marchand de biens) de financer une partie de leurs opérations auprès d'investisseurs privés accélérant ainsi leur croissance.

Crowdlending : Terme utilisé pour parler de financement participatif par prêts. Le crowdlending est la contraction des mots anglais « crowdfunding » et « lending ». Ces plateformes internet permettent à des startups, TPE/PME, promoteurs voire à des particuliers de solliciter un prêt auprès d'une communauté de financeurs. Ce prêt est généralement rémunéré par un taux d'intérêt.

Crowdsourcing : Le crowdsourcing est la pratique qui correspond à faire appel au grand public ou aux consommateurs pour proposer et créer des éléments de la politique marketing (choix de marque, création de slogan, création de vidéo,...) ou même pour réaliser des prestations marketing (voir crowdsourcing terrain). Dans le cadre du crowdsourcing, les « prestataires amateurs » peuvent alors être récompensés ou rémunérés.

Cryptographie asymétrique

La cryptographie est une discipline visant à protéger les contenus grâce à un système de clés. Dans le cas de la blockchain, c'est un système de cryptographie asymétrique qui est utilisé pour s'assurer de l'identité de l'expéditeur dans le cadre de transactions. Ce système met en oeuvre une clé publique (diffusée) et une clé privée (qui reste secrète). La clé privée permet le chiffrement des données, la clé publique permet de les déchiffrer.



Cybersécurité : État recherché pour un système d'information lui permettant de résister à des événements issus du cyberspace susceptible de compromettre la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées, traitées ou transmises et des services connexes que ces systèmes offrent ou qu'ils rendent accessibles. La cybersécurité fait appel à des techniques de sécurité des systèmes d'information et s'appuie sur la lutte contre la cybercriminalité et sur la mise en place d'une cyberdéfense.

D

Deal Flow : Le deal flow (flux d'affaires) est l'ensemble des propositions d'investissement reçues par une entreprise.

Défiscalisation : La défiscalisation est le terme utilisé quand on parle de réductions ou de déductions d'impôts. Elle est souvent accordée en échange d'investissement dans des entreprises.

Déduction fiscale : réduction d'impôt liée à un don, investissement ou dépenses spécifique.

Dettes : somme d'argent due par la société à un créancier (banque, autre entreprise ou organisation, particulier, associé).

Dettes exploitation : Dette provenant uniquement du cycle d'exploitation. Ils réduisent principalement le BFR. On y retrouvera : les dettes fournisseurs pour l'essentiel, les dettes fiscales et sociales, éventuellement les avances reçues des clients et les produits enregistrés d'avance.

Dettes financières : les dettes d'exploitation sont des dettes liées au cycle d'exploitation. La dette d'exploitation est incluse dans le calcul des besoins en fonds de roulement.

Dettes fournisseur : Comme les créances clients, les dettes fournisseurs correspondent à des factures reçues par l'entreprise de fournisseurs qui n'ont pas encore été remboursés

Dettes senior : dette privilégiée, son remboursement se fait en priorité par rapport aux autres dettes (donc elle est moins risquée pour le prêteur), et qui bénéficie de garanties spécifiques.

DIRE Document d'Information Réglementaire Exhaustif : Ce terme désigne la version du Document d'Information Réglementaire Synthétique comprenant également en annexes, tous les documents auxquels renvoient les liens hypertextes figurant dans le DIRS.

DIRS - Document d'Information Réglementaire Synthétique : Ce terme désigne le document d'information sur l'Offre de Financement Participatif, conforme au modèle de document d'information réglementaire synthétique prévu par l'annexe 1 de l'instruction 2014-10 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Documents Publicitaires

Ce terme désigne l'ensemble des supports de communication et documents communiqués aux investisseurs dans le cadre de la collecte.

Documentation Réglementaire



Ce terme désigne l'ensemble des documents communiqués aux Investisseurs avant la Souscription et présentant l'offre de financement participatif. Elle prend la forme, soit du Document d'Information Réglementaire Synthétique, soit du Document d'Information Réglementaire Exhaustif.

Dotation aux amortissements : Les dépenses prévisibles et irréversibles encourues par la consommation d'actifs en tant qu'investissement au cours de l'exercice ; les charges sont égales à la dépréciation économique des immobilisations calculées selon la méthode linéaire ou dégressive.

Diversification de portefeuille : La diversification de portefeuille est une stratégie d'investissement basique qui consiste à créer un portefeuille d'actifs différents dans l'objectif de diminuer le risque lié à l'investissement.

Dividendes : Rémunération versée aux actionnaires en échange de leur investissement au capital de l'entreprise.

Drag along (ou Clause de sortie forcée) : clause d'un pacte d'actionnaire qui permet à un actionnaire (souvent majoritaire) de forcer les autres actionnaires à vendre en même temps que lui. En général accompagnée d'une clause dite de Tag along.

Droit de préemption : Le droit de préemption est une clause souvent comprise dans les statuts des sociétés. Il consiste à dire que dans l'hypothèse où l'un des associés de l'entreprise souhaiterait céder l'intégralité de ses actions à un tiers, il aurait l'obligation d'en notifier les autres associés, qui bénéficieraient alors d'un droit de préemption leur permettant d'acquérir en priorité l'intégralité des actions cédées, selon les termes et conditions prévues par le cédant.

Droit de vote

Exercé lors des assemblées générales d'une société, le droit de vote attaché à une action permet à son détenteur de participer aux principales décisions de l'entreprise. Si une action peut se voir attacher un droit de vote simple, double ou aucun droit de vote, seuls les actionnaires peuvent détenir des droits de vote. Contrairement aux créanciers, ils ne bénéficient en effet d'aucune garantie de remboursement, et partagent le risque de l'entreprise.

Due Diligence : Processus d'audits et de vérifications exhaustifs, sur les plans techniques, financiers, juridiques et/ou administratifs, réalisé préalablement à une acquisition, une prise de participation ou un simple prêt/investissement dans un projet/une société.



Economie collaborative : L'économie collaborative repose sur la mise en commun de biens, de services, de compétences, en vue de créer de la valeur en commun. Parmi les start-ups de l'économie collaborative, on retrouve notamment AirBnB, BlaBlaCar, ou encore les plateformes de financement participatif.

Economie réelle : Le terme « économie réelle » fut utilisé pour la première fois par Patrick Viveret pour désigner l'économie autre que la finance, la bourse. Par opposition à l'économie financière, l'économie réelle regroupe l'ensemble des productions de biens et services.



Ecosystème : Ensemble des acteurs issus d'un environnement commun. Il s'agit de toutes les personnes travaillant dans le même domaine d'activité ou ayant des activités complémentaires.

Effet de levier : L'effet de levier sert en comptabilité à déterminer les conséquences de l'apport de capitaux externes par rapport aux capitaux propres d'une entreprise. Cette évaluation détermine le montant maximum d'endettement acceptable pour une société, sans mettre en risque ses capitaux propres.

Elevator pitch : (littéralement : « se lancer dans l'ascenseur », parfois traduit en français par « argumentaire éclair ») est un exercice de communication orale qui consiste à se présenter et mettre en valeur son projet face à un partenaire ou investisseur potentiel, situé à un niveau hiérarchique plus élevé que soi, et dont le temps est compté. L'expression réfère à la durée, très courte, de l'intervention : il faut que l'intervention puisse se faire au cours d'un déplacement dans un ascenseur.

Émetteur : Un émetteur est une personne morale qui émet des titres financiers (actions ou obligations). En crowdfunding, ces titres sont proposés à la souscription aux investisseurs. Cette émission de titres permet à l'émetteur de renforcer ses fonds propres.

Entrepreneur : Un entrepreneur est un chef d'entreprise qui porte un projet, auquel il s'identifie en général étroitement.

Equity : Equity est la traduction « d'actions » en anglais. Ce terme est souvent utilisé dans l'écosystème du crowdfunding pour définir le financement participatif par actions, aussi appelé « crowdequity »

Equity Gap : L'equity gap désigne le fossé de financement caractérisant la période comprise entre le moment où une start-up est juridiquement créée, et le moment où elle atteint sa maturité. Très peu d'investisseurs sont présents à cet instant de la chaîne de financement, ce qui rend difficile le développement des start-ups en France, et l'émergence de champions nationaux.

Etablissement de monnaie électronique : Un établissement de monnaie électronique est une entreprise ou toute autre personne morale habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission de monnaie électronique, la mise à la disposition du public de monnaie électronique et la gestion de monnaie électronique

ETI : Les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) comprennent les entreprises qui ont entre 250 et 4999 salariés, avec un chiffre d'affaires ne dépassant pas les 1,5 milliards d'euros ou un total de bilan ne dépassant pas les 2 milliards d'euros.

Etude de marché : Une étude de marché est une analyse approfondie d'une industrie visant à en comprendre les enjeux, les opportunités, les menaces. Elle est indispensable à une entreprise pour s'implanter sur un nouveau marché.

Executive summary : Un executive summary (que l'on peut traduire par résumé opérationnel en français) est un résumé en deux pages du business plan, qui présente les points clés de l'entreprise, afin que les investisseurs puissent se faire une idée rapide du potentiel de l'entreprise.

FPCI - Fonds Professionnel de Capital Investissement

C'est la nouvelle dénomination de l'ancien FCPR (ou Fonds Commun de Placement à Risque) à procédure allégée. L'actif doit être constitué, pour 50% au moins, de titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché (le "non coté").

FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) : C'est un véhicule de placement conçu pour investir dans des sociétés non cotées. L'actif doit être constitué, pour 40% au moins, de titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché (le "non coté").

Finance parallèle

Ensemble des activités habituellement exercées par un établissement de crédit ou une société de financement, qui sont assurées par un établissement non soumis à la réglementation bancaire.

Financement : Action par laquelle un organisme ou une personne privée fournit des fonds à une personne physique ou morale dans l'objectif de soutenir un projet.

Financement participatif en capital ou crowdfunding en equity

Souscription à des titres financiers (titres de capital émis par les sociétés par actions). L'investisseur devient alors actionnaire de la société, et est rémunéré par des dividendes. Il peut également réaliser une plus value en cas de cession de ses actions.

Financement participatif en prêt rémunéré ou crowdlending

Réalisation de prêts aux développeurs de projet, ou souscription à de la dette (ou obligations) émise(s) par les développeurs contre une rémunération du capital à un taux d'intérêt et pour une durée qui sont, en principe, fixés à l'avance.

Les types de remboursements principaux sont :

- In fine : le capital est remboursé au terme de la période du prêt, les intérêts sont versés périodiquement
- Annuités constantes : paiements selon une périodicité (pas nécessairement annuelle) et des montants de remboursement (intérêts+capital) constants (c'est souvent le type de remboursement appliqué par le banquier dans le cas de prêts immobiliers)
- Amortissement constant : paiements selon une périodicité (pas nécessairement annuelle) et des montants de remboursement du capital constants. Les intérêts sont également versés périodiquement sur le capital restant dû, ainsi les annuités diminuent au fur et à mesure des remboursements
- Zéro coupon : le capital et les intérêts cumulés au cours de la durée de l'emprunt sont payés en une fois, au terme de l'obligation.



Lorsqu'un marché secondaire est organisé et liquide, il est possible de revendre ses titres de créance.

Financement Participatif France

Financement Participatif France est une association ayant pour objet la promotion et la démocratisation du financement participatif, ainsi que la représentation de ses acteurs. L'association publie notamment chaque année un baromètre de la finance participative en France, et participe aux discussions de la commission européenne sur l'avenir du crowdfunding.

Fintech : Contraction du mot « finance » et « technologie ». Le mot Fintech désigne des entreprises développant des systèmes innovants, et repensant les services bancaires et financiers grâce à la technologie.

FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) : Cela permet aux particuliers de profiter du dynamisme des PME « non cotées » sur le marché boursier au travers de produits d'épargne accessibles et ouvrant droit à des avantages fiscaux.

Fiscalité : La fiscalité consiste pour une administration publique à soumettre une personne physique à un impôt, une taxe, une contribution ou une cotisation sociale.

Flat-tax : La flat-tax est entrée en vigueur en janvier 2018 pour simplifier la fiscalité applicable aux revenus et gains de certains placements dont les intérêts du crowdlending : le taux de prélèvement est de 30 % (17,2 % de prélèvements sociaux et 12,8% d'impôt sur le revenu).

Fonds d'investissement : Organisme de détention et de placement collectif d'épargne. Les fonds investissent dans des sociétés, et se financent en émettant des titres de propriété qui représentent une part de leur portefeuille d'actions.

Fonds propres : Les fonds propres, aussi appelés capitaux propres, sont représentés en comptabilité par les ressources dont dispose une société. Les fonds propres se composent du capital social de la société, des réserves de la société, du report à nouveau correspondant aux bénéfices non-versés aux actionnaires et du résultat de l'exercice en cours.

Fonds de roulement : c'est la partie des ressources financières à plus d'un an (dites stables, fonds propres, dettes à plus d'un an) non utilisées pour financer les actifs immobilisés (dont la durée de vie économique ou la valeur résiduelle est supérieure à l'exercice en cours). Ce surplus permet de financer l'exploitation courante de l'entreprise (le Besoin en Fonds de Roulement ou BFR).

Fonds d'investissement : structure financière (le plus souvent sous forme de FCP ou OPCVM ou Société en commandite) généralement gérée par une société de gestion pour compte de tiers qui investit dans le capital, ou la dette (obligations, mezzanine) de sociétés.

Fonds de pension (pension fund) : structure financière investissant l'argent des épargnants actifs afin de pouvoir ultérieurement leur verser une rente/pension de retraite.

FPF – Financement Participatif France : Financement Participatif France est une association ayant pour objet la promotion et la démocratisation du financement participatif, ainsi que la représentation de



ses acteurs. L'association publie notamment chaque année un baromètre de la finance participative en France, et participe aux discussions de la commission européenne sur l'avenir du crowdfunding.

France Digitale : France Digitale est une association regroupant les acteurs de l'entrepreneuriat digital, start-up et investisseurs. Elle a pour vocation de transformer la France en terrain propice au développement des startups technologiques.

FrenchTech : La FrenchTech est un label regroupant tous les acteurs de l'écosystème des start-ups en France. L'ambition de cette initiative est de développer la dynamique collective, et de faire émerger la France parmi les startup nations.

Fan base : Ensemble des personnes du réseau social (Facebook, Twitter, LinkedIn...).

G

Garantie d'actif et de passif : contrat de garantie, annexé à l'acte de cession, qui permet à l'acquéreur de compenser une éventuelle sur-évaluation comptable des actifs ou sous-évaluation des passifs. En cas par exemple d'insuffisance d'actif (actif déclaré à une valeur supérieure à sa valeur réelle, faux stock...) ou de passif non déclaré (dette fiscale ou sociale, contentieux...), une indemnité sera due à l'acquéreur (ou parfois à la société) par le vendeur.

Gestion extinctive : Contrat signé entre la plateforme de crowdlending et un prestataire de service de paiement : ce dernier assure la pérennité des remboursements même si ladite plateforme n'est plus en mesure de poursuivre son activité.

Gouvernance : manière dont l'entreprise organise sa Direction et le contrôle sur sa gestion. Plus largement, la gouvernance représente l'ensemble des moyens mis en œuvre par la société pour garantir transparence et intégrité des informations financières mises à la disposition de ses actionnaires et créanciers.

Goodwill (écart d'acquisition) : différence entre la valeur d'achat d'un actif et sa valeur comptable.

H

Haut de bilan

Expression désignant les éléments à long terme constitutifs du bilan, que ce soit au passif ou à l'actif. Le haut de bilan regroupe ainsi les actifs immobilisés mais aussi les capitaux propres et les dettes à long et moyen terme. L'analyse du haut de bilan d'une entreprise peut permettre de calculer le fond de roulement, et les éventuels besoins de capitaux.

Hedge fund : aussi Fonds alternatif : fonds d'investissement dont la stratégie n'est pas simplement d'acheter et conserver des titres cotés (actions ou obligations), appelée aussi Long only. A l'origine réservée à la catégorie des fonds spéculant sur les produits dérivés, l'expression recouvre aujourd'hui un peu toutes les formes de gestion alternative, même sans rapport avec les produits dérivés.



Holding : Une holding (ou société faîtière) est une société dont la vocation première est le regroupement de participations dans une ou plusieurs sociétés afin d'en assurer l'unité de direction. On parle aussi de société de portefeuille au Québec et en Belgique.

Horizon d'investissement :

L'horizon d'investissement ou horizon de placement est une expression utilisée pour désigner la limite de temps maximum d'un placement financier. Cette durée est variable : elle se détermine en fonction du type de placement choisi, lui-même dépendant du profil de l'investisseur.

Hybride : Lorsque vous investissez dans un projet « hybride », vous toucherez pendant une période définie à l'avance et avec une récurrence précise, dans un premier temps uniquement les intérêts, puis les intérêts et le capital.



Impôt sur la fortune Immobilière – IFI : impôt progressif prélevé sur le patrimoine immobilier des ménages au-delà d'un certain seuil de capital. L'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) a remplacé l'ISF au 1er janvier 2018. Il s'agit d'un impôt progressif prélevé sur le patrimoine immobilier des ménages au-delà d'un certain seuil de capital. À la différence de l'ISF, l'IFI ne concerne pas les valeurs mobilières.

Impôt sur le Revenu – IR : L'Impôt sur le Revenu (IR) est l'impôt prélevé directement sur le revenu des personnes physiques. On parle aussi d'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques).

ICO

L'ICO, ou Initial Coin Offering, est un processus de levée de fonds dans lequel une entreprise monte un projet appuyé par un Token (actif numérique) et le met à disposition d'investisseurs en échange de devises ayant cours légal ou de crypto-monnaies.

Le projet, la création du Token et son utilité au sein du futur produit doivent être décrits dans un livre blanc (White Paper). Afin d'encourager le plus grand nombre d'investisseurs, il est nécessaire que le Token ait une utilité directement liée à la structure du projet et de l'entreprise. Les investisseurs doivent clairement et facilement avoir compris quelle est la valeur du Token et pourquoi elle augmentera avec le succès de l'entreprise

Incubateur : Un incubateur d'entreprises est un organisme qui accompagne les projets de création d'entreprises, notamment en termes d'hébergement, de financement, et de conseils.

Indicateurs de prise de participation : Tableau de bord présentant l'ensemble des données clés relatives à une levée de fonds en capital.

Indicateurs de performance : Les indicateurs de performances du Crowdfunding ont pour but de fournir un outil commun à l'ensemble des plateformes permettant de plus facilement les comparer. Ces indicateurs contribuent également à plus de transparence.



Indicateurs de contribution : Tableau de bord présentant l'ensemble des données clefs relatives aux ventes anticipées.

In fine : Locution latine signifiant littéralement "à la fin". Dans le cadre d'un remboursement "in fine", seuls les intérêts sont versés sur le compte des souscripteurs, suivant la périodicité (annuel, trimestriel ou mensuel). Lors de la dernière échéance, l'ensemble du capital investi, ainsi que les derniers intérêts, sont versés ensemble sur le compte des souscripteurs.

Ainsi, si vous investissez 1 000 € sur un projet proposant des obligations à un taux de 5% brut par an, une durée du prêt de 2 ans, et un rythme de remboursement annuel, vous percevrez les échéances suivantes :

50 € d'intérêts brut en année 1

50 € d'intérêts brut + 1 000 € de capital en année 2

Innovation disruptive : L'innovation disruptive désigne une innovation qui révolutionne en profondeur un secteur ou une branche de l'économie, à l'image d'Uber sur le marché des taxis.

Intérêts courus : Intérêts qui sont dus mais qui n'ont pas encore été payés ou reçus.

Une obligation peut être achetée ou vendue à n'importe quel moment entre les dates de paiement de coupon (ou date de paiements des intérêts).

L'acheteur doit alors payer au vendeur les intérêts courus pour la période entre la dernière date de coupon et la date de valeur de la transaction, puisqu'il va recevoir le coupon plein à la prochaine date de coupon.

Intermédiaire en Financement Participatif – IFP : Le statut d'Intermédiaire en Financements Participatifs (IFP) est une accréditation pour les plateformes de crowdlending. Elle justifie d'une expertise dans les métiers et le domaine du financement participatif. Instauré par l'Ordonnance du 30 mai 2014 posant les bases d'un cadre normatif adapté au financement participatif, le statut d'IFP ou Intermédiaire en Financement Participatif permet aux plateformes de financement participatif de mettre en relation des porteurs de projets et des prêteurs par l'intermédiaire d'un site internet dans un cadre régulé. Les financements peuvent ainsi prendre la forme de don et de prêt avec ou sans intérêts.

Introduction en Bourse : L'Introduction en Bourse désigne l'opération consistant à permettre la cotation d'actions d'une entreprise sur un marché financier. En anglais, on parle d'IPO (Initial Public Offering).

Investisseur : Un investisseur est un particulier ou une personne morale qui place des capitaux sur le marché financier, ou finance des entreprises en fonds propres.

Investisseur Institutionnel : Un investisseur institutionnel est une structure qui collecte l'épargne et la place sur les marchés financiers. Il s'agit principalement des banques, assurances et fonds de pension.



Investisseur qualifié : Un investisseur qualifié est un investisseur financier professionnel (généralement institutionnel) qui bénéficie de ce fait d'une protection moindre de la part des autorités boursières. Les investisseurs qualifiés doivent remplir certains critères, en France portant sur leur connaissance des instruments financiers, leur pratique régulière de l'investissement et la taille de leur portefeuille d'actifs financiers. Certaines opérations complexes ou pour lesquelles l'information disponible est réduite sont réservées aux investisseurs qualifiés.

Investisseur non accrédité : Une personne physique dont le revenu annuel est inférieur à 50 000 € ou qui a un patrimoine financier inférieur à 100 000€.

IPO : Initiale Public Offering, Introduction en bourse.

J

JEI Jeune Entreprise Innovante : Statut d'une PME de moins de 8 ans d'existence, indépendante, et qui réalise des dépenses de R&D (Recherche et Développement) à hauteur de 15% de ses charges au moins. Ce statut permet entre autres de bénéficier d'une réduction de plus de 70% sur les charges patronales pendant 8 ans ainsi que d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices sur les 2 premiers exercices bénéficiaires.

Junior : Une dette de rang junior (ou dette subordonnée) est conditionnée par le remboursement d'une dette supérieure, dite dette senior. En d'autres termes, le prêteur accepte de n'être remboursé qu'à la condition que les autres prêteurs le soient préalablement. Une dette junior bénéficie en contrepartie d'une meilleure rémunération.

K

KYC L'acronyme KYC signifie Know Your Customer, il s'agit du processus de contrôle réglementaire que les entreprises de services financiers doivent effectuer pour vérifier l'identité de leurs clients afin de prévenir le risque contre le blanchiment d'argent et d'autres crimes financiers

Kbis : document officiel qui atteste de l'identité et de l'adresse de la personne physique ou morale immatriculée au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés), de son activité, de ses organes de direction, administration, gestion ou contrôle, ainsi que de l'existence ou non d'une procédure collective engagée à son encontre

L

Levée de fonds : Une levée de fonds est un appel au financement. Une levée de fonds est une opération qui permet à une entreprise d'augmenter son capital grâce à l'apport de fonds en provenance d'investisseurs. Ces derniers deviennent actionnaires de la société qui a réalisé cette levée.

C'est une demande souvent faite par les entreprises afin de se développer. Une entreprise peut également effectuer une levée de fonds pour alimenter ses fonds propres.



Leverage Buy Out (LBO)

Cette opération d'acquisition consiste à acquérir la totalité d'une société rentable par le biais d'une holding. Cette société holding finance le rachat de la société en ayant recours principalement à l'endettement bancaire remboursable par la société achetée

Liquidité : Un titre est dit liquide lorsqu'il est possible de l'acheter ou le céder rapidement sans en modifier sa valeur.

Lock up : période pendant laquelle un investisseur s'engage à ne pas céder les titres qu'il détient dans le capital d'une société. Cela fait souvent suite à une introduction en bourse ou une augmentation de capital réservée. Cette période est en général comprise entre 3 et 9 mois.

Loi Madelin

L'avantage Madelin est instauré depuis 1994, suite à la promulgation de l'article 199 tercedies-0 A du Code Général des Impôts. Cette mesure, initialement transitoire, a été pérennisée et n'a plus besoin de prolongation depuis 2015, ce qui assure une stabilité fiscale. Elle permet au contribuable de défiscaliser ses investissements à hauteur de 18% en entrant dans le capital d'une PME non coté

Loi TEPA : La loi Travail Emploi Pouvoir d'Achat (TEPA) est un ensemble d'incitations fiscales en faveur des PME. Les particuliers peuvent en effet bénéficier de réductions d'impôt à hauteur de jusqu'à 50% de leur investissement dans la limite de 50 000 euros en soutenant des PME et TPE françaises.



Majoritaire : actionnaire, personne physique ou morale, qui détient la majorité (plus de 50%) des actions ou des droits de vote d'une société, et qui à ce titre, peut prendre la plupart des décisions relatives à la vie sociale d'une entreprise. Cependant, les statuts des sociétés prévoient le plus souvent un niveau de détention supérieur à 50% (majorité qualifiée) pour certaines prises de décision majeures (telles que par exemple, augmentations de capital, fusion, scission, etc...).

Mandat de gestion : acte par lequel une personne (le mandant) donne pouvoir à une autre (le mandataire) de gérer son patrimoine, ou un portefeuille, qu'il soit financier, immobilier ou professionnel.

Mandat social : acte par lequel une personne a autorité pour représenter la société auprès des tiers. (ex: le gérant dans les SARL, le PDG ou le DG dans une SA ou SAS).

Marché de gré à gré

C'est un marché où les acteurs peuvent traiter directement entre eux, aux conditions qu'ils veulent. Il est donc non réglementé. Par exemple, le marché des changes (Forex) est un marché de gré à gré.

Marché réglementé

Un marché réglementé est un marché dont la réglementation assure le fonctionnement régulier des négociations



Marketing Presentation : La présentation marketing d'une entreprise consiste en une quinzaine de slides présentés à l'investisseur potentiel pour le convaincre du potentiel de l'entreprise. Elle accompagne généralement l'executive summary et le business plan envoyés à l'investisseur durant une levée de fonds.

Maturité

La maturité (ou échéance) désigne en finance le temps qui sépare la date à laquelle une obligation est émise, et la date à laquelle la valeur nominale de cette obligation est remboursée.

Microcrédit : Le micro crédit est un crédit de faible montant, avec intérêt, accordé à des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès aux services financiers traditionnels.

Ce type de crédit permet aux populations exclues du système bancaire classique de créer ou développer une activité génératrice de revenus.

Le micro crédit, pratique millénaire, a été rendu populaire à partir des années 1970 suite à la réussite des programmes de micro crédit solidaire développés par Muhammad Yunus (devenu pour cela prix Nobel) au Bangladesh et au Brésil.

A la fin des années 1990, la réussite partout dans le monde du micro crédit permet le développement de la micro-finance qui englobe de nombreuses formes de services financiers.

MIF Directive : La directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers s'applique aux entreprises et établissements bancaires qui fournissent des services d'investissement et concerne tous les instruments financiers. Cette directive crée un cadre juridique européen commun dans ce domaine, permettant de renforcer l'information et la protection des investisseurs, et harmonise les règles de transparence au sein de l'UE. Par ailleurs, cette directive donne aux entreprises qui fournissent des services d'investissement la faculté d'exercer plus facilement leurs activités au-delà des frontières nationales, au sein de l'UE (Passeport européen).

Minibons : Les "minibons" sont des titres de dettes spécialement conçus pour le financement participatif. Catégorie de bons de caisse, ils ont été créés par la loi Macron et peuvent être échangés sur les plateformes de financement participatif agréées CIP (Conseiller en Investissement Participatif) ou PSI (Prestataire de Services d'Investissement) (art. L. 223-6). Les minibons ne peuvent également être émis que par des sociétés par actions ou à responsabilité limitée.

Il s'agit de titres nominatifs et non négociables comportant l'engagement par l'émetteur de payer à échéance déterminée, délivrés en contrepartie d'un prêt (art. L. 223-1).

De plus, ils ne peuvent être souscrits à plus de 5 années d'échéance (art. L. 223-6).

Enfin, la périodicité de remboursement des échéances du prêt en contrepartie duquel est délivré le minibon, ne peut être supérieure à un trimestre.

Quelle différence avec une obligation ?

Outre les caractéristiques ci-dessus, les porteurs de minibons disposent de droits réduits par rapport aux porteurs d'obligations :



* Contrairement aux obligataires, les porteurs de minibons ne sont pas représentés aux assemblées générales. Les porteurs d'obligations n'ont pas de droits de vote, mais ils ont accès par le biais de leur représentant, à l'ensemble des informations mis à disposition des personnes représentées aux assemblées générales.

Minoritaire : actionnaire, personne physique ou morale, dont les possibilités d'actions dans la société pour la préservation de ses propres intérêts sont limitées, du fait de la proportion de sa participation (moins de 50%) dans le capital de la société, ou de ses droits de vote. Cependant, les statuts des sociétés prévoient le plus souvent un niveau de détention inférieur à 50% (minorité de blocage) qui permet à l'actionnaire minoritaire de s'opposer à une décision d'AG.

Moins-Value : Une moins-value est une perte en capital réalisée suite à la sortie de son investissement. Elle correspond à la différence négative entre le prix d'achat et le prix de cession des actions.

Monnaie électronique : Valeur monétaire stockée sous une forme électronique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique. C'est le cas de la monnaie créditée sur le livret ENERFIP d'un prêteur. Un Euro en monnaie électronique représente la même valeur qu'une pièce d'un Euro

N

Nominal : valeur donnée à une action (à un titre) lors sa création. Lors d'augmentations de capital ultérieures, les nouvelles actions peuvent être souscrites à un prix supérieur au nominal, l'écart de valeur constituant une « prime de souscription ». voir pair

Nullité : (juridique) disparition rétroactive d'un acte ou d'un contrat qui ne serait pas conforme à la loi.

Non Disclosure Agreement NDA (accord de confidentialité) : accord par lequel les parties à une négociation, un accord, un partenariat ou coopération, s'engagent à ne pas divulguer certaines informations, qui doivent rester confidentielles.

O

Obligation : Une obligation n'est pas un titre de propriété mais un titre de créance. L'obligation est une part de la dette d'une entreprise que celle-ci s'engage à rembourser.

Lorsqu'une entreprise émet un emprunt obligataire, elle décide de se tourner vers les marchés financiers pour obtenir un financement, plutôt que vers une banque, le rapport en termes de taux et de durée étant souvent plus intéressant.

Chaque obligation donne droit à un coupon versé périodiquement ou à l'échéance en fonction de la valeur nominale de l'obligation et du taux d'intérêt qui y est associé.



Pour les obligations à taux fixe, le coupon dépend de la valeur nominale à l'émission, leur rémunération n'évolue pas dans le temps.

Les obligations sont des titres financiers à durée limitée.

Chaque obligation est associée à une durée de vie. Lorsque la durée de vie prend fin, on dit que l'obligation est arrivée à " maturité " et l'entreprise doit rembourser intégralement sa valeur nominale.

Obligation avec taux bonifié : Titre de créance dont le capital peut être rémunéré par un taux de base ou par un taux bonifié. L'Investisseur détient donc un droit de créance (remboursement du capital plus les intérêts) qui peut varier à la hausse selon une conditionnalité déterminée à l'avance (occurrence d'un évènement particulier, appartenance à un groupe déterminé) au sein du Termes et Conditions des obligations. Dans le cas où la condition fixée n'intervient pas, l'investisseur bénéficie d'une rémunération au taux de base déterminé.

Obligations convertibles : ne obligation convertible est un titre de créance assorti d'une option concernant le mode de remboursement du nominal. Deux options sont offertes à l'investisseur, soit il est remboursé à hauteur du nominal et des intérêts selon les modes classiques de remboursement des obligations, soit il peut choisir d'être remboursé sous forme d'actions de la société émettrice. Selon le Termes et conditions des obligations convertibles l'option peut être levée à tout moment ou à un moment déterminé.

Obligation de sortie conjointe : L'obligation de sortie conjointe est une clause souvent comprise dans les statuts des sociétés. Il s'agit de dire que dès lors qu'un tiers viendrait faire une offre portant sur 100% du capital social et des droits de vote de la société, et que cette offre serait acceptée à la fois par les actionnaires détenant 51% du capital social et par le président de la société, chaque associé s'engage irrévocablement à transférer l'intégralité de ses actions à l'acquéreur pressenti, selon les termes et conditions, notamment financières, prévus dans l'offre.

OCA (Obligations Convertibles en Actions)

Valeur mobilière donnant accès au capital, émise par la société et souscrite par l'investisseur en capital se composant d'un titre de créance (obligation) et de la faculté de convertir cette créance en actions de la société.

OPC : Un OPC (organisme de placement collectif) est un fonds d'investissement. Au plan juridique, il existe deux grands types d'OPC qui ont le même mode de fonctionnement mais une nature différente : les Sicav (sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement). Un OPC permet de regrouper vos investissements avec ceux d'autres épargnants au sein d'une enveloppe commune.



Open source : La désignation open-source, ou “code source ouvert”, concerne les logiciels dont la licence suit des critères précisément établis par l’Open-source Initiative, c’est-à-dire les possibilités de libre redistribution, d’accès au code source et de création de travaux dérivés. “Open-source” désigne un logiciel ou un projet dans lequel le code source est à la disposition du grand public, et c’est le plus souvent un effort de collaboration où les programmeurs améliorent ensemble le code source et partagent les changements au sein de la communauté ainsi que d’autres membres peuvent contribuer.

Option : Une option est un actif financier qui donne le droit et non l’obligation à son détenteur d’acheter ou de vendre quelque chose dans le futur à une date déterminée ou sur un intervalle de temps déterminé pour un prix et des conditions convenus

ORA (Obligations Remboursables en Actions)

Valeur mobilière donnant accès au capital, émise par la société et souscrite par un investisseur en capital, se composant d’un titre de créance (obligation), lequel sera remboursé à terme en actions de la société, et non en numéraire

ORIAS : L’ORIAS (registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance) est une association qui regroupe les organisations professionnelles de l’assurance, de la banque et des services financiers.

A sa création en 2007, l’Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance est une association qui a pour but d’homologuer les intermédiaires en assurances. Depuis, le champ d’application s’est progressivement élargi aux IOBSP et CIF (en 2013) puis au CIP et IFP (depuis 2014).

Owner’s equity : expression financière US qui correspond aux Fonds propres français. il s’agit de la “part du/des propriétaires”, c’est à dire ce qui resterait à un instant donné si on liquidait tous les actifs à leur valeur comptable (figurant au Bilan) et remboursait toute les dettes en cessant l’activité. C’est la meilleure image de la “valeur” comptable de l’entreprise par son bilan.



Pacte d’actionnaires : Le pacte d’actionnaires est un contrat passé entre les différents associés d’une société. Il a souvent un caractère confidentiel.

Pair : nominal

Participation : part / pourcentage du capital d’une société détenue par une autre société.

Parts sociales : Les parts sociales sont des titres de propriété portant sur le capital d’une société (ex : SARL). Ils donnent droit à des dividendes dans le cadre d’une distribution des bénéfices et à des droits de vote à exercer lors de la tenue d’assemblées générales en proportion du nombre de parts détenues.

Passif : ensemble des ressources permettant de financer l’entreprise. Il comprend : les capitaux propres apportés par les actionnaires, les dettes (vis à vis des banques, des fournisseurs, de l’État ou des organismes sociaux), les résultats accumulés non distribués.



Peer-to-peer lending : il s'agit d'un terme anglais qui désigne le fait que des particuliers prêtent une partie de leur épargne directement à d'autres particuliers, via internet. Ces prêts peuvent être avec ou sans intérêt.

Pépinière d'entreprise : Une pépinière d'entreprises est un organisme dont l'objectif est de faciliter la création d'entreprises par un soutien technique, financier, d'hébergement ou de services.

Période de collecte

Désigne la période de souscription, éventuellement prorogée ou étendue, pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire à une offre de financement.

Période de souscription : Période pendant laquelle les investisseurs peuvent rentrer au capital de l'entreprise qui a décidé de lever des fonds.

PFU : Le prélèvement forfaitaire unique est entré en vigueur en janvier 2018 pour simplifier la fiscalité applicable aux revenus et gains de certains placements dont les intérêts du crowdlending : le taux de prélèvement est de 30 % (17,2 % de prélèvements sociaux et 12,8% d'impôt sur le revenu).

Pitch : Présentation orale résumée d'un projet, d'une entreprise ou d'une personne.

Phase d'amorçage : Elle concerne les entreprises en phase de lancement. L'objectif est de mener à bien les études de faisabilité et de prouver la viabilité du concept.

Phase de développement : Intervient après la phase d'amorçage pour des sociétés en croissance. L'objectif est de développer les produits et services, de financer les opérations marketing ou de financer le développement dans d'autres pays.

Placement : Un placement, est le fait de bloquer pendant une certaine durée un certain montant d'épargne dans une opération financière pouvant apporter un gain.

Plan financier : Un plan financier est une prévision annuelle des résultats financiers de l'entreprise, comprenant entre autres son chiffre d'affaire, ses ventes, son bénéfice, ses dettes et son bilan.

Plateformes de dons : les contributeurs peuvent faire un don, avec ou sans contrepartie, aux porteurs de projet.

Plateformes de prêts: les contributeurs peuvent prêter de l'argent aux porteurs de projets avec ou sans intérêt.

Plateformes de financement par souscription de titres financiers : en contrepartie de leurs apports, les investisseurs détiennent des titres de capital ou de créance.

Plus-value : Gain en capital, différence positive entre le prix de vente d'un actif et son prix d'achat initial. La plus-value peut être potentielle (si elle n'est encore encaissée) ou réalisée (si elle est encaissée). La différence négative est quant à elle appelée moins-value.



PEA - Plan d'Épargne Action

C'est un Produit financier destiné à inciter les particuliers français à accroître la part de leur épargne investie en actions. Concrètement, chaque personne physique française majeure à la faculté d'ouvrir auprès d'un intermédiaire financier un plan dans lequel il va investir jusqu'à 150 000 € actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de parts de SICAV ou de fonds commun de placement détenant ce type d'action. Les revenus et les plus-values de son placement sont exonérés d'impôt sur le revenu si aucun retrait n'est effectué durant les cinq années suivant son ouverture, mais les revenus et les plus-values restent soumis aux prélèvements sociaux.

PER (Price Earning Ratio) : ratio boursier qui correspond au rapport entre la valeur en bourse d'une action et le bénéfice par action de la société concernée. Les PER permettent de comparer rapidement la valeur relative des actions.

PME – Petites et Moyennes Entreprises : Les Petites et Moyennes Entreprises comprennent les entreprises qui ont moins de 250 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

PMI – Petites et Moyennes industries : Les Petites et Moyennes Industries (PMI) comprennent les industries qui ont entre 10 et 250 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas les 50 millions d'euros.

Portefeuille d'actifs : Un portefeuille d'actifs désigne un ensemble de titres détenus par une personne morale ou physique.

Prélèvements sociaux : Ces taxes – qui s'appliquent sur les revenus et les gains des personnes domiciliées en France – servent à financer en partie la Sécurité sociale, les retraites et le revenu de solidarité active (RSA).

Prestataire en services de paiements (PSP) : Société accréditée permettant à des tiers d'accepter des paiements en ligne (cartes bancaires ou autres). Le PSP se rémunère sur un % prélevé sur la totalité des flux monétiques transférés.

Les prestataires de services d'investissement (PSI) : Ce sont des entreprises d'investissement et des établissements de crédit ayant reçu un agrément pour fournir des services d'investissement, autres que les sociétés de gestion de portefeuille. L'exercice de chacun de ces services est soumis au respect de règles de bonne conduite et d'organisation ; après avis de l'AMF, l'agrément est délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui tient à jour la liste des prestataires agréés.

Prestataire de Services de Signature Électronique

Ce terme désigne le prestataire de services de certification électronique en charge de la réalisation des opérations de création, de vérification et de validation des signatures électroniques des bulletins de souscription, de l'horodatage des documents, puis de leur archivage numérique.

Prêt d'honneur : Un prêt d'honneur est un crédit accordé à des créateurs ou repreneurs d'entreprise à moyen terme (2 à 5 ans), sans garantie personnelle, et sauf exception à taux 0.



Prêt participatif : Le Prêteur ne peut céder, transférer ou nantir tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du Contrat.

Prime d'émission : Différence entre le prix d'émission d'un titre lors d'une augmentation de capital et sa valeur nominale (valeur initiale).

Produits dérivés : Les produits dérivés sont des instruments financiers, c'est-à-dire des contrats, qui traitent de l'échange d'autres produits : leur valeur tout comme leur substance même est dérivée d'autres produits. Ces produits sous-jacents peuvent être de différents ordres : il peut s'agir de marchandises, matières premières, comme par exemple du pétrole ou de l'or. Il peut également s'agir de taux d'intérêt, d'actions, d'obligations, d'un flux financier, de la réalisation d'un événement (la température à un moment et un endroit donné par exemple) ou même de produits dérivés.

Pour faire simple, le sous-jacent d'un produit dérivé peut être tout et n'importe quoi, ce qui fait également l'attrait de ces contrats. La principale utilité des produits dérivés est de se protéger contre des risques.

Profil Investisseur

Cela désigne l'ensemble des résultats du questionnaire dûment rempli par le membre de la Plateforme, avant de pouvoir devenir Membre Investisseur et pouvoir investir.

Prospect : Un prospect est un client potentiel de l'entreprise. Une action de prospection consiste donc à entrer en contact avec des individus ou personnes morales qui ne sont pas encore clients de l'entreprise mais qui peuvent le devenir.

Put : option de vente d'un actif ou d'un titre financier. Cette option permet au bénéficiaire du put de céder un instrument financier à un prix fixé à l'avance (prix d'exercice) et à une date déterminée (échéance) à un promettant (qui lui a donc consenti une Promesse d'Achat). Les options peuvent être cotées ou négociées de gré à gré

Q

Questionnaire de connaissance client : voir KYC

Quorum : nombre minimal de membres d'une assemblée nécessaire à la validité d'un vote et d'une décision. (Ex : Assemblées Générales des sociétés).

Quote-part : fraction d'un bien ou d'un capital qu'une personne possède.

R

Ratio : rapport entre deux valeurs de même nature, souvent issues du bilan ou d'un compte de résultat, et utilisé comme indicateur de performance ou de comparaison.

Refinancement : Opération de rachat de prêt (ou crédit) dans le but, en général, de diminuer la charge d'intérêt (charges financières)



REGAFI

C'est dans ce registre que sont immatriculés les PSI.

Registre d'actionnaires : document dans lequel la société enregistre le nom de ses actionnaires et le nombre d'actions que chacun d'eux détient, ainsi que tous les mouvements de titres.

RegTech

Le terme RegTech (régulation et technologie) désigne une nouvelle génération d'acteurs qui proposent aux entreprises d'externaliser leurs fonctions de conformité et de gestion des risques. Leur spécificité est de s'appuyer sur des technologies innovantes pour répondre rapidement aux besoins de leur clientèle : intelligence artificielle, Big Data, infrastructures Cloud.

Relution/relutif : augmentation du bénéfice par action ou du niveau de contrôle des actionnaires suite à une réduction de capital (rachat d'actions). (Contraire de dilution).

Rendement : performance d'un actif ou d'un produit. Plus simplement le rendement représente ce qu'un titre rapporte.

Résultat exceptionnel : résultat qui recense les éléments qui ne sont pas issus de l'activité habituelle de l'entreprise, et en particulier les plus ou moins-values issues des cessions d'actifs.

Résultat d'exploitation : Le résultat d'exploitation d'une entreprise correspond au résultat réalisé sur la seule base de l'exploitation des facteurs de production de l'entreprise. Il ne prend pas en compte l'impôt sur les sociétés, ni les résultats financiers et exceptionnels. Il permet donc de se faire une idée de la performance intrinsèque de l'entreprise.

Résultat financier : différence entre les recettes et les charges financières de l'entreprise. Il illustre la politique de financement adoptée par l'entreprise et représente l'une des composantes du résultat net.

Résultat Net : Le résultat net d'une entreprise intègre ses résultats financiers et exceptionnels, ainsi que l'impôt sur les sociétés. Il désigne le montant pouvant être partagé entre les actionnaires (sous forme de dividendes) et l'entreprise (sous forme de réserves et/ou provisions).

Risque : réalisation, ou possibilité de réalisation, d'un évènement futur incertain qui emporterait des conséquences négatives pour un acteur ou une situation économique. Le risque se traduit par une fluctuation de la valeur du titre financier.

Risque d'illiquidité : Le risque d'illiquidité est le risque que la revente des titres ne puisse pas être réalisée au moment où on le souhaite. Ce risque intervient en particulier dans le cas d'investissement dans des sociétés non cotées, car l'investisseur peut ne pas retrouver d'acheteur à qui céder ses participations.

Roadshow

Un roadshow est une tournée promotionnelle visant à faire connaître une entreprise dans un certain nombre de villes. Par extension, le terme peut aussi désigner les tournées de pitch des entrepreneurs en demande de financement



Robo-advisor

Un robo-conseiller est un service de gestion de patrimoine en ligne qui fournit des conseils de gestion de portefeuille basée sur un algorithme automatisé sans l'utilisation de planificateurs financiers humains.

ROI – Retour sur investissement : ROI est un acronyme utilisé pour le terme anglais Return On Investment ou retour sur investissement en français. La notion de ROI est très présente pour mesurer la rentabilité des actions de marketing, notamment dans les domaines du marketing direct et du marketing digital où il est possible de mettre en relation de manière précise les coûts de campagne et l'activité commerciale générée.

S

SA Société Anonyme : société commerciale, de capitaux par actions. Le nombre minimum d'actionnaires est fixé à 7, et ces actionnaires verront leur responsabilité limitée à hauteur de leur apport, donc de leur part dans le capital.

SARL : La société à responsabilité limitée (SARL) est une société commerciale dans laquelle la responsabilité financière des associés est limitée au montant de leurs apports respectifs. Les associés ne sont tenus au passif social que dans la limite du montant de leurs apports.

SAS – Société par Action Simplifiée : La SAS est une société de capitaux qui peut être constituée par un ou plusieurs associés, personnes physiques ou morales. Le capital est composé d'actions sans minimum légal. La moitié au moins du montant des apports en numéraire doit être libérée à la constitution, le reste dans les 5 ans. La responsabilité des associés est limitée à leurs apports. Les associés déterminent librement dans les statuts les règles d'organisation de la société.

Seed money : (seed =graine ou semence) capital investi lors de la création de la société.

Sénior : La dette senior est une dette ayant des garanties spécifiques et dont le remboursement se fait prioritairement par rapport aux autres dettes (dettes subordonnées).
En d'autres termes, la dette senior peut être qualifiée de dette privilégiée.

Seuil de faisabilité : Seuil à partir duquel l'opération est réalisable par l'entrepreneur qui cherche à lever des fonds. En France, les financements récoltés doivent atteindre au minimum 75% de l'objectif préalablement déterminé.

Seuil de succès

Il s'agit du seuil à partir duquel l'opération de financement est réalisable par l'entrepreneur qui cherche à lever des fonds. En France, les financements récoltés doivent atteindre au minimum 75% de l'objectif préalablement déterminé.

Société à Capital Variable

La société à capital variable se distingue des sociétés à capital fixe dans la mesure où son capital et le nombre de ses associés peuvent varier à tout moment, à la baisse ou à la hausse.



Société intermédiaire : Une société intermédiaire (holding) est une société détenant des participations dans d'autres sociétés, qu'elle contrôle et dirige sans être en charge directement de l'exploitation.

Solvabilité : Aptitude d'une entreprise à faire face à ses engagements financiers.

Sortie de l'investissement : La sortie de l'investissement représente la cession des titres détenus par une personne morale ou physique. Elle peut donner lieu à un gain (plus-value) ou une perte (moins-value) en capital.

Sortie de l'investissement

La sortie de l'investissement représente la cession des titres détenus par une personne morale ou physique. Elle peut donner lieu à un gain (plus-value) ou une perte (moins-value) en capital.

Sourcing : Le sourcing est un terme anglo-saxon qui désigne la recherche de fournisseurs ou de candidats. Dans le cas du financement participatif, ce terme désigne la recherche de start-up à financer.

Souscripteur

Ce terme désigne tout investisseur qui réalise une souscription et le financement correspondant après avoir pris connaissance du Document d'Information Réglementaire Synthétique.

Souscription : Une souscription est un contrat qui engage l'une des parties à verser à l'autre une somme d'argent à une date convenue, en échange d'une possibilité de rendement à une date ultérieure.

Spin-off : Opération qui consiste à créer une société indépendante à partir d'une branche d'activité d'un groupe.

Startup : Le terme « start-up » (que l'on pourrait traduire par jeune pousse en français) désigne une jeune entreprise à fort potentiel de croissance, qui n'a pas encore fini de développer son business model, et n'est pas encore rentable.

Startup Studio : Les start-up studios sont un nouveau concept qui consiste à lancer des start-up à la chaîne, en inventant des modèles, en réalisant un casting pour trouver l'entrepreneur, et en l'accompagnant dans les volets financier, logistique et administratif.

Statuts : Document qui définit les règles de fonctionnement d'une société, notamment dans les relations entre les associés, entre les associés et la société, et entre la société et les tiers. Les statuts déterminent la nature juridique de l'entreprise : SA, SAS, SARL, etc.

T

Table de Capitalisation

Tableau décrivant la répartition du capital de la société avant et après réalisation de l'investissement, en tenant compte des mécanismes dilutifs existants ou devant être mis en place.



Tag along : clause d'un pacte d'actionnaire qui garantit à un actionnaire minoritaire qu'il pourra céder ses actions aux mêmes conditions que le majoritaire. En général accompagné d'une clause dite de Drag along.

Taux de défaut : Ratio calculant le non-paiement des échéances d'un emprunt. Ce taux de défaut peut aussi se calculer par emprunt pour les prêteurs. Ainsi si trois emprunts n'ont pas été remboursés sur un total de 200 crédits, le taux de défaut est de 1,5%. Les taux affichés par les plateformes sont des taux calculés sur la base de retards de paiement de plus de 60 jours.

Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt désigne la rémunération versée par l'emprunteur au prêteur dans le cas d'un crédit accordé.

Taux de rendement : Rapport entre les revenus et gains obtenus d'une part et l'investissement initial d'autre part.

Taux de rentabilité interne : Le Taux de Rentabilité Interne (ou « TRI ») est un outil permettant de renseigner l'investisseur potentiel sur la rentabilité d'un projet. Le TRI permet de déterminer le taux à partir duquel la valeur actuelle nette d'un projet est nulle.

Le TRI permet à l'investisseur d'effectuer une comparaison avec les taux de produits bancaires classiques ou les TRI d'autres projets et de savoir si l'investissement mérite d'être étudié.

Ticket : Un ticket en finance est un reçu qui résume les termes, conditions et informations de base d'un contrat commercial. Par extension, on parle de ticket d'investissement pour évoquer le montant d'un investissement. Ex : ticket minimum pour un investissement.

Titre financier : Un titre financier (ou actif financier) est un contrat permettant à son détenteur de réaliser des bénéfices en échange d'une certaine prise de risque. On distingue les titres de propriété (actions) et les titres de créance (obligations).

Titrisation : La titrisation est une technique financière qui consiste à rassembler des créances ou des actifs divers en un produit unique afin de le vendre sur les marchés financiers. On appelle ces titres des ABS (Asset-backed securities).

Tour de table : Un tour de table regroupe l'ensemble des investisseurs qui s'engagent à apporter un certain montant de capitaux pour réaliser une levée de fonds.

TPE – Très Petite Entreprise : Les très petites entreprises (TPE) sont en France une appellation des entreprises de moins de 10 salariés.

TRACFIN : Traitement Du Renseignement Et Action Contre Les Circuits Financiers Clandestins (TRACFIN) / Organisme du ministère de l'Economie et des Finances chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent

Trader : Personne physique travaillant dans une salle de marché dont l'activité est de réaliser des opérations d'achat/vente sur les marchés et sur différents types de produits (actions, obligations, produits dérivés, matières premières, ...)

Tranche : Le montant total d'une augmentation de capital peut faire l'objet d'un découpage éventuel en tranches (tranching) en fonction d'objectifs intermédiaires à atteindre. Chaque tranche fait alors l'objet d'un appel de fonds et d'une période de souscription dédiée.

U

Usufruit : droit qui permet à une personne (l'usufruitier) de jouir d'un bien dont une autre personne (le nu propriétaire) est propriétaire. L'usufruitier dispose ainsi d'un droit d'usage du bien et de perception de ses revenus (le fruit), et assure également la préservation de ce bien. Le démembrement d'un bien entre un usufruitier et un nu-propriétaire, permet au nu-propriétaire de sortir ce bien de son patrimoine taxable à l'ISF.

Usure : taux d'intérêt d'un prêt, supérieur au taux légal.

V

Valeur actuelle nette : La Valeur Actuelle Nette (ou « VAN ») est une mesure permettant d'appréhender la rentabilité d'un investissement.

La VAN est obtenue par la somme de l'ensemble des flux actualisés à venir d'un projet. Ces flux sont dits actualisés du fait qu'un euro aujourd'hui n'est pas équivalent à un euro demain (inflation ou déflation). Le taux permettant d'actualiser les flux monétaires futurs (positifs ou négatifs) est déterminé en fonction de l'origine de l'investissement originel (fonds propres, financement bancaire ou autre).

Une VAN positive indique que l'investissement va être rentable.

Valeur comptable : Différence entre le coût d'acquisition d'un actif (prix d'achat + frais divers) et la somme des amortissements alloués à cet actif.

Valorisation d'entreprise : Calcul de la valeur financière de l'entreprise en fonction de ses performances passées et/ou de son potentiel de développement. Pour les jeunes sociétés, c'est avant tout l'évaluation de la capacité de l'entrepreneur à mener à bien son projet, de la concurrence, et des forces et faiblesses de l'entreprise qui est prise en compte.

Valorisation pre-money

La valorisation pre-money d'une entreprise correspond à sa valeur monétaire avant levée de fonds.

Valorisation post-money

La valorisation post-money d'une entreprise correspond à sa valeur monétaire post levée de fonds, c'est-à-dire sa valeur pre-money cumulée à son montant de financement lors du tour de table.

Volatilité : La volatilité est l'ampleur des variations du cours d'un actif financier, sa capacité à s'écarter de son cours moyen sur une période donnée. Elle s'exprime en %. Plus elle est élevée, plus les écarts de l'actif étudié avec son cours moyen sont élevés.



W

Wallet : Compte de paiement par lequel transite toutes les sommes d'argent : dépôt avant investissement, remboursement des mensualités, etc.

Warrant : en Bourse, bons d'acquisition qui donnent droit à l'acquisition de titres financiers déjà existants indépendamment des opérations financières de la société concernée. Dans les pays de langue anglaise, équivalent aux BSA.

Z

Zéro coupon : Obligation dont les intérêts ne sont versés qu'à l'échéance, c'est-à-dire à la date de remboursement de l'emprunt.



Des compétences à votre service pour réussir dans vos projets de formation professionnelle

SAS CREFORMA PLUS

Tour Britannia, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

Tél : 04.78.08.98.88

SERVICE ADMINISTRATIF

80 rue Faventines 26000 VALENCE

SIRET : 538 815 432 00033

CODE APE : 8559 A RCS Romans sur Isère

Tél : 04.75.25.84.29



www.creformatplus-formation.fr / contact@formation-creformatplus.fr